

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

2 centimes par ligne.
On s'abonne au bureau du journal, rue du Poë-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND, ANVERS), departure times, and fares for various classes (DANS à, BERL., DILIG., CH.-A.-B., WAGG.).

FRANCE. — Paris, le 28 septembre.

Le bruit est répandu depuis hier au palais des Tuileries que le baptême du comte de Paris était fixé au 21 octobre prochain.
Le Nouvelliste Vaudois, arrivé aujourd'hui contient le post scriptum suivant, qui n'est, du reste, que la confirmation de la dépêche télégraphique d'avant-hier:
« P. S. Nous sommes en mesure d'annoncer d'une manière certaine que Louis-Napoléon a renoncé officiellement au droit de citoyen de Thurgovie et qu'il quitte la Suisse. »
Deux des fils de l'infant don François de Paule, âgés, l'un de 16 ans, l'autre de 14, vont suivre, comme externes, les cours du collège Henri IV.
A partir du 1er octobre, le prix du pain blanc de 4 livres, à Paris, sera porté à 14 sous et demi de France.
Hier, vers une heure, la veuve de Pépin, qui est remariée en secondes noces, a été arrêtée, ainsi que son mari; tous deux ont été conduits à la préfecture de police. Un avocat qui se trouvait chez elle a également été amené à la préfecture. On disait que ces arrestations se rattachaient à la publication et à la distribution du MONITEUR RÉPUBLICAIN, qui était depuis si longtemps l'objet des recherches de la police.
La GAZETTE DES TRIBUNAUX ajoute que vers sept heures M. Minor-Lecomte, c'est le nom du nouvel époux de M. veuve Pépin, a été mis en liberté après avoir subi un court interrogatoire. Le soir, elle a repris sa place accoutumée dans sa boutique, qui n'a pas été un seul instant fermée.
La police a fait aujourd'hui, vers midi, une descente dans deux maisons de la rue St-Benoit, n. 24 et 26, pour y rechercher un dépôt de balles de plomb, qui a été trouvé, dit-on, dans un grenier. Cinq ou six jeunes gens ont été arrêtés. Les locataires se sont trouvés retenus chez eux pendant plusieurs heures, et l'on arrêta même les personnes qui entraient dans la maison. Le porteur de notre journal, qui n'avait fait que se présenter à l'entrée pour déposer la feuille, a été arrêté lui-même; il a été relâché peu de temps après.
M. Orfila vient d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique un rapport sur la situation des écoles de médecine. En novembre 1835, les trois facultés du royaume ont inscrits 1095 élèves nouveaux, et les 18 écoles secondaires 427. Total 1522.
Nous savons maintenant la ligne de conduite que le cabinet des Tuileries a adopté vis-à-vis de la Suisse par suite de la résolution du prince Louis de quitter le territoire helvétique. Il est vrai que le gouvernement français se déclarera satisfait et n'exigera pas du directoire un décret de banissement. Mais M. de Montebello doit présenter une note au président de la diète

pour lui déclarer que le retour de M. Louis Bonaparte l'obligerait à agir comme il l'a déjà fait et pousser jusqu'au bout les mesures qu'il était en train de prendre. Cette note n'appelle l'adoption d'aucune mesure de la part de la Suisse, et l'on espère par conséquent qu'elle ne produira aucune nouvelle complication.
On écrit de Zurich, 26 septembre:
« Un courrier est arrivé aujourd'hui de Lucerne porteur de dépêches de la plus haute importance pour le gouvernement de Zurich. Il résulte de ces dépêches du vœu que la nouvelle du vote de Berne, qui assure la majorité dans la diète en faveur de la proposition Rigaud et Monnard, et la nouvelle de l'assemblée de Langenthal, ont produit dans le corps diplomatique la plus vive impression. M. de Montebello est parti sur-le-champ pour Paris. En même temps, M. de Bombelles a fait savoir officiellement au vœu que des instructions toutes récentes de son gouvernement l'obligent à déclarer aux cantons qu'en cas d'un refus d'expulser immédiatement le prince Louis-Napoléon, les troupes françaises, en vertu d'un traité entre la France et l'Autriche, passeraient aussitôt la frontière, et occuperaient militairement une certaine partie du territoire suisse, dont les limites ont été réglées d'avance par les puissances contractantes. Cette occupation, aux frais de la Suisse, ne cesserait que lorsque le gouvernement français aurait obtenu pleine et entière satisfaction. De son côté, l'Autriche concourrait, avec les autres états qui entourent la confédération, à un blocus général établi de la manière la plus rigoureuse, et qui durerait autant que l'occupation française.
Le canton d'Appenzell (Rhodes extérieure) a voté, à une majorité de cinq sixièmes des voix du grand conseil, la proposition Rigaud Monnard; mais il est juste de dire que le conseil-d'état du canton prussien de Neuchâtel a adopté, à la majorité de 60 voix contre 8, un préavis qui admet la demande d'expulsion du prince Louis-Napoléon, et il paraissait peu douteux que ce préavis serait converti en résolution formelle.
L'HELVÉTIQUE donne des détails qu'elle présente comme positifs, sur l'entrevue de M. de Montebello avec M. Schaller, avoyer de Fribourg. Après une discussion, il ne resta plus à M. de Montebello, dit l'HELVÉTIQUE, que sa dernière ressource, c'est à dire les menaces de guerre.
Vous voulez la guerre, a-t-il dit; eh bien, vous l'aurez; nous commencerons par cette Genève dont le verbe est si haut, et ensuite, dans quinze jours, vous êtes écrasés!!!
Notre avoyer s'est borné à lui répondre, toujours avec ce grave sang froid qui terrorise: « C'est possible, monsieur le duc, nous ne contestons pas votre puissance; mais, l'histoire à la main, je vous prouverai que de grandes nations comme de petites ont dû succomber à la force. Et alors M. le duc, on succombe avec gloire, et l'honneur et l'estime des

peuples vous restent. Ce que le gouvernement français exige de la Suisse est inadmissible, et croyez que nous ne sommes pas encore arrivés au degré de souplesse auquel vous voudriez nous habituer. »
Vous concevez qu'après de pareilles réponses, il ne restait à M. le duc d'autre parti à prendre que de s'éloigner. C'est effectivement ce qu'il fit, et quelques minutes après sa sortie de chez notre avoyer, son carrosse roulait sur notre grand pont.
On écrit de Genève:
Louis Bonaparte est parti pour l'Angleterre après avoir rendu ses lettres de naturalisation suisse. L'ambassadeur de Russie lui a délivré son passeport. Notre grand conseil, avant cette nouvelle, avait voté en faveur du préavis du conseil d'état (le refus de la demande de la France), à la majorité de 42 voix, 138 contre 96.
On assure que M. le duc de Montebello est décidément envoyé à l'ambassade de Naples, depuis si long-temps vacante, et qu'il est remplacé en Suisse par M. le baron Mortier, remplacé lui-même à La Haye par M. de Bois-le-Comte.
On lit dans le Journal de Paris:
Notre correspondance particulière de Francfort explique de la manière suivante le voyage que M. Fabricius vient de faire dans cette ville: « Le cabinet de La Haye connaissant les relations personnelles de M. Fabricius avec plusieurs membres de la diète, l'a chargé d'aller notifier à cette assemblée la résolution de S. M. néerlandaise de ne consentir à aucun changement aux 24 articles, et de s'assurer de l'appui de la confédération germanique pour le cas où on voudrait contraindre la Hollande à de nouveaux sacrifices financiers ou territoriaux.
M. Fabricius parait très-satisfait des dispositions qu'il a rencontrées chez les personnages les plus influents de la diète, et en particulier chez les représentants d'Autriche et de Prusse. Cette puissance, autrefois si favorable à la Belgique, lui est devenue hostile depuis l'affaire de Cologne, à laquelle on suppose, à Berlin, que le clergé belge n'a pas été étranger. L'élevation de l'archevêque de Malines au cardinalat donnerait quelque poids aux griefs du cabinet de Berlin.
Deux jeunes gens, deux frères, Emile et Frédéric Rouquette, représentants d'une maison de librairie parisienne dans la Charante-Inférieure, viennent de se suicider d'un commun accord. C'est près de Saintes qu'ils ont exécuté ce projet. Avant de mourir, ils ont déposé chez la personne qui les logeait un billet ainsi conçu: « J'ai la vie à charge. Je veux mourir. N'accusez personne de ma mort. — Saintes, 20 septembre 1830.
« Signé EMILE ROUQUETTE. »
Ces lignes étant tracées d'une main sûre. Plus bas, on li-

Feuilleton.

LE PETIT-FILS DU CAPITOU DAVID

A Toulouse, le nom du capitou David avait conquis dans le procès de Calas une triste célébrité; on sait qu'il fut l'un des principaux acteurs de ce drame célèbre, et qu'il eut depuis la plus grande part dans les sanglantes invectives de Voltaire. Malgré Voltaire et le conseil du roi, dont l'arrêt réhabilitait la mémoire de Jean Calas, la majorité de la population toulousaine persista toujours à nier l'innocence du condamné. Le capitou David, auquel on avait donné le surnom de grand-politier, loin de perdre aucun de ses droits à la bienveillance de ses concitoyens, continua l'exercice de ses fonctions jusqu'à sa mort. Sa famille, puissante de son vivant, devint puissante encore par son alliance; bientôt même dédaignant la modestie de son nom patronimique, comme il arrivait aux maisons riches d'alors, elle se fit appeler d'Escalonne, du nom d'une seigneurie aux environs de Toulouse.
En 1789, au commencement de la révolution, l'un de ses petits-fils Tristan d'Escalonne, quoiqu'il n'eût pas encore atteint sa vingtième année, avait été attaché à l'évêque de Mirepoix, dont il était d'ailleurs l'élève. Cadeau de famille, Tristan était destiné à l'état ecclésiastique, mais sa vocation, ses goûts, son caractère, tout en un mot, semblait l'en éloigner; c'était, comme on sait, l'usage des familles nobles, qui y voyaient le moyen d'ouvrir à leurs enfants l'accès des hautes dignités de l'église. En conservant la libre disposition de leur fortune pour l'héritier de leur nom, les familles aristocratiques de Toulouse, toutes d'origine de capitouls, imitaient en cela les grands noms nobiliaires de la monarchie, espérant ainsi, dans leur langage, effacer les traces de bourgeoisie.
Le jeune abbé d'Escalonne ne faisait que de rares apparitions au siège

épiscopal. La petite ville de Mirepoix avec la régularité et la monotonie de ses habitudes paisibles, ne pouvait convenir à ses goûts; il habitait le plus souvent Toulouse, où il était connu comme homme de plaisir. Les événements politiques avaient marché à grands pas, l'orage ayant dispersé les membres du clergé, il reprit les habits séculiers: rien ne s'y opposait, puisqu'il ne faisait que d'entrer dans les ordres. Ce ne fut plus qu'un des brillants jeunes gens de Toulouse, bientôt célèbre par ses aventures d'éclat. Royaliste, ainsi que toute sa famille, il se mêlait peu de politique, plus occupé de ses plaisirs que de tout le reste. Sa taille figure, sa taille élevée (c'était un des plus beaux hommes de Toulouse), son maintien noble, qui furent pour lui la cause de tant de succès, furent en même temps la cause de sa perte.
Le fédéralisme avait dans le Midi des partisans nombreux. Après les événements du 31 mai, les royalistes cherchèrent à s'unir à eux contre la Montagne. Deux représentants du peuple, Baudot et Chaudron-Rousseau, reçurent de la Convention la mission de réprimer l'esprit hostile des départements méridionaux. Les Girondins et les faiseurs, les modérés, n'étaient encore que des pêcheurs à convertir. On leur envoya de zélés missionnaires. Une grande assemblée eut lieu le 14 juin 1793, à l'Hôtel-de-ville de Toulouse, que les représentants avaient choisi pour centre de leurs opérations. La foule se pressa à aux portes, dans les salles du Capitole et jusque sur la place, irritée et tumultueuse. Forte de l'appui qu'elle trouvait dans l'opinion publique, elle protestait par ses murmures contre l'arrivée à Toulouse des députés de la Montagne. Lorsque Baudot et Chaudron-Rousseau entrèrent dans l'assemblée, un houra général les accueillit. Leurs discours officiels n'obtinrent pas plus de faveur, et lorsque en terminant ils lurent la requisition qu'ils faisaient aux autorités de signaler tous les ennemis de la Convention complices de la faction des Girondins, l'auditoire tout entier fut unanime dans l'expression de son indignation; un cri général de résistance se fit entendre.
Au milieu des fiots les plus agités de la foule, se trouvait Tristan David d'Escalonne, que ses amis avaient entraîné dans cette réunion. A côté d'eux était le teinturier Lamiscar, jacobin ardent, que son zèle

avait conduit là, et qui observait ce groupe de jeunes gens avec défiance. Au plus fort du tumulte, il distingua le jeune Tristan, dont la tête dépassait les autres. Sa voix aigre et percante s'éleva aussitôt au-dessus du bruit pour dénoncer le jeune séditieux, qui fut arrêté sur-le-champ, interrogé et jeté en prison. Néanmoins il fut peu de jours après mis en liberté: cette affaire semblait assoupie.
La séance orageuse de l'Hôtel-de-Ville, l'accueil outrageant fait aux représentants du peuple, si puissants et si respectés partout ailleurs, furent l'objet de leur part d'un rapport officiel à la Convention nationale, qui décréta l'arrestation des principaux administrateurs du département de la Haute-Garonne. On les dirigea sur Paris, et après une détention de près d'une année, ils furent traduits devant le tribunal révolutionnaire et condamnés à mort. Tristan David n'avait pas été désigné; il se félicitait de cet oubli, et ne songeait plus à la scène périlleuse du 14 juin, à Lamiscar et aux jours d'angoisse qu'il avait passés en prison.
La loi des suspects, partie de Paris, s'étendait et se propageait dans les provinces. Elle frappait comme un fléau aveugle et inévitable, sans distinction d'âge, de sexe, de rang et d'opinion. On se souvint alors à Toulouse du nom presque historique du petit-fils du capitou David, on rappela la prévision qui naguère avait pesé sur lui; il y en avait assez pour motiver son arrestation, et même pour attirer sur lui les regards des puissants au milieu de la foule des suspects entassés dans les cachots de la ville. Un bruit sourd commença dès lors à se répandre: on préparait, dit-on, un holocauste en expiation de la mort de Calas. Le député à la Convention, Julien de Toulouse, protestant fanatique, poussait ajoutait-on, à cet horrible sacrifice offert aux mâmes de son coreligionnaire... Une semblable pensée était digne de l'époque!
On hésitait cependant à faire monter sur l'échafaud cette jeune victime pour une faute qui lui était étrangère. Une sorte de pudeur retenait les meneurs; mais elle fut levée par Chaudron-Rousseau, l'un des conventionnels en mission à Toulouse. Il ne dédaignait pas le titre d'homme galant et semblait rechercher avec ardeur les succès auprès des femmes. Il avait une maîtresse connue à Toulouse sous le nom de la belle

sait écrit en caractères tremblés : Approuvé l'écriture ci-dessus. **FREDERIC ROUQUETTE.** Il semblait que le plus jeune frère eût hésité. Le 23, on a retrouvé le cadavre de Frédéric, le 24, celui d'Emile, dans les eaux de la Charente.

M. Gaudin, qui a fait mardi dernier, en présence du roi et de la famille royale, l'essai du brillant éclairage dont il est l'inventeur, travaille en ce moment à une lampe qui donnera une lumière aussi éclatante que celle que rendraient cent mille bougies. L'essai de cette lampe aura lieu prochainement dans une des salles de l'École des sciences appliquées, rue Laval-Montmorency, 2, dans laquelle M. Gaudin est employé comme professeur de chimie appliquée aux arts.

Une femme folle a été arrêtée, vers deux heures de l'après-midi, dans la cour des Tuileries, où, entre mille extravagances, elle s'écriait qu'elle était la reine de toutes les reines, et demandait à être introduite dans les appartements du château.

Hier, vendredi, le comité d'administration du Théâtre-Français s'est réuni pour décider l'admission de Mlle Rachel parmi les sociétaires. Cette admission, déjà pressentie par le public, a été prononcée à l'unanimité.

Voici l'itinéraire de la comète de 1858, tracé par le directeur de l'Observatoire de Toulouse.

En ce moment, la comète se trouve dans la constellation de la Mouche, d'où elle sortira bientôt pour passer dans la tête de Méduse. Le 2 octobre, elle sera dans Andromède, et vers le 12 du même mois, elle fera son entrée dans le cercle de perpétuelle apparition pour nos pays, où elle restera sur l'horizon jour et nuit jusqu'au 7 novembre, en traversant successivement Cassiopée, Céphée, le Dragon et l'aile gauche du Cygne.

Le 9 novembre, elle se trouvera dans la constellation d'Hercule; le 23, elle atteindra le Serpente; le 25, le Serpent; le 11 décembre, le Scorpion. A cette époque, à cause de la proximité du soleil, elle cessera d'être visible, même à l'aide d'instruments. Enfin, vers la fin de décembre, elle reparaitra dans le Sagittaire, où il sera peut-être possible de l'observer encore quelque temps le matin, avant le lever du soleil, malgré la distance de 40 millions de lieues qui la séparera déjà de la terre.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, le 25 septembre : « La nouvelle de l'affaire qui a eu lieu le 19 en Navarre, entre le général Alaix et les carlistes, a été connue hier à Madrid. Aussitôt après sa réception, le conseil des ministres s'est assemblé, et il paraît qu'on y a décidé :

1° Que le général Narvaez se rendrait en Castille avec une partie de l'armée de réserve, et qu'il y serait remplacé par le général Noguera, homme inflexible et d'un caractère tout-à-fait propre à continuer l'œuvre de sévérité et de pacification entreprise par son prédécesseur; 2° que le comte de Luchana rentrerait en Navarre avec une partie de ses troupes, afin de contenir les carlistes du côté de l'Aragon; 3° qu'il serait fait une réquisition de chevaux dans le royaume, dont personne ne pourrait être exempté sous aucun prétexte que ce soit.

Cette décision nous est transmise par une personne ordinairement fort bien informée. (PHARE DE BAYONNE du 27.)

Le journal espagnol EL MUNDO publie la nouvelle suivante : « Nous apprenons d'une manière positive que le nouveau contrat de vi-argent vient d'être signé avec la maison Rothschild, au prix de 60 pesos par quintal, moyennant une avance de 50 millions de réaux effectués. »

BELGIQUE — Bruxelles, le 1er octobre.

Hier, le roi a assisté au service divin dans la chapelle du palais.

S. M. a reçu en audience particulière M. Müller, conseiller de la direction des postes de S. A. le prince de la Tour et Taxis.

Victoire, D'Escalonne voulut la lui disputer. Bientôt se répandit le bruit que ses hommages n'avaient point été repoussés; ce bruit parvint aux oreilles du représentant du peuple qui voulait se venger et qui, pour y parvenir, exploita les haines des membres du club jacobin. La perte du jeune Tristan fut résolue; elle ne devait pas se faire attendre. La lettre d'envoi des pièces à l'accusateur public mérite d'être rapportée. Le titre en est imprimé et présente au haut de la page un *œil ouvert* entouré d'une couronne de laurier et de chêne :

« Toulouse, le 3 ventose an II de la république une et indivisible.

Le comité de surveillance de la commune de Toulouse, à Capelle, accusateur public.

Citoyen, frère et ami,

Nous te faisons passer un interrogatoire de David d'Escalonne, du 14 juin dernier (vieux style), suivi d'une enquête y relative. Nous te recommandons expressément cette affaire, et nous espérons que tu ne la négligeras pas. Il s'agit d'un aristocrate des plus audacieux, lui et les siens.

Salut et fraternité.

L'accusateur Capelle n'eut garde de négliger la pressante recommandation du Comité, derrière laquelle se cachaient invisibles et effroyables pensées de Jullien, et l'odieuse vengeance de Chaudron-Rousseau. Trois jours après, le descendant du capitoul David venaît s'asseoir au banc du tribunal révolutionnaire.

Voici le texte de l'acte d'accusation (1) :

« Examen fait par l'accusateur public de toutes les pièces, il en résulte que dans une assemblée de corps constitués, qui fut tenue dans une salle de la maison commune de cette ville, le 14 juin dernier, David se permit publiquement les propos les plus indécentes contre la représen-

(1) Cette pièce a été copiée sur l'original existant au dossier, déposé ainsi que tous les actes et registres du tribunal révolutionnaire, aux archives de la cour royale de France.

Le ministre de la guerre a travaillé avec le roi.

S. M. le roi est partie matin pour son château d'Ardennes. — Le montant des souscriptions connues jusqu'à ce jour pour la médaille Montalembert, s'élève à 2,954 fr. 90 c.

S. Em. le cardinal archevêque de Malines, dont nous avons annoncé le retour en Belgique pour l'époque de la Toussaint, apportera à ce qu'on nous assure, les bulles qui instituent M. L. Delebecque, évêque de Gand. Selon toute apparence, M. Delebecque sera sacré par le cardinal-archevêque.

M. Parloes, nommé consul titulaire à Smyrne, est parti ce matin pour sa destination. Il s'embarquera à Marseille. La mission honorable dont il a déjà été chargé dans l'Amérique méridionale, et ses connaissances spéciales font présager que notre commerce n'aura qu'à se louer de ses bons offices dans le Levant.

On vient de publier, en un beau volume, grand in-8° d'environ 650 pages, le Compte-Rendu des recettes et dépenses du royaume pendant l'année 1858.

On lit dans une lettre que M. Ries écrit à l'INDÉPENDANT au sujet de la nouvelle de la prise d'Estella qu'il a communiquée au BELGE :

« Loin d'avoir exploité la nouvelle prématurée de la prise d'Estella, je suis à même d'établir que, la croyant possible, j'en ai moi-même été la victime, puisque j'ai refusé de vendre avec un pour cent de hausse, les sommes assez fortes dont je suis possesseur, tandis que d'autre part les achats que j'ai faits me constituent en perte. »

M. Ries dit de plus que la dépêche lui a été transmise par une personne qu'il ne connaît que de vue, comme ayant été trouvée par elle sur un pigeon voyageur.

Les bourgmestre et échevins préviennent les intéressés que le paiement des arrérages (1^{er} semestre) des rentes perpétuelles et viagères, inscrites au grand-livre de la dette constituée, sera ouvert, dans la forme ordinaire, à partir du jeudi 11 octobre prochain jusqu'au 9 janvier 1859.

A partir de ce jour, il y a neuf départs à la station de Bruxelles, pour les diverses localités des services par le chemin de fer.

Bruxelles, le 1 octobre. (3 heures.) — Aujourd'hui liquidation, elle s'est faite avec facilité; elle était du reste peu chargée. Quant aux opérations courantes, elles sont dans le même calme, sauf une ou deux valeurs pour lesquelles il y a de petites demandes.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 A., 5 p. c. 101 5/4 P., 4 p. c. 91 5/8, 5 p. c. 75 3/4 P. Société Générale titres en nom R. 823 P., certificats au porteur émission de Paris 1750, Société de Mutualité 1166 25 (116 5/8) Société Civile 1500 (150) Banque de Belgique 1400 (140) Actions-Réunies 1000 (100) Canal de la Sambre à l'Oise 1115 1120 (111 1/2 112) et A.; Sarlongchamps 1900 (190) A.; Chemin de fer Sambre et Meuse 87 (87) A.; Cologne 965 P. Lits Militaires 119 (5370) A.; Caisse de Valenciennes 980 P.

L'actif espagnol, sans affaires a conservé de l'ouverture à la clôture le cours de 17 3/8. On parlait de nouvelles dépêches télégraphiques contraires aux armes de la Reine, mais depuis la fausse prise d'Estella, les dépêches anticipées sont à la baisse dans l'opinion des spéculateurs.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile plus calme sans affaires, tourteaux demandés. Anvers, (deux heures 5/8), par voie télégraphique. — Ardoin 17 7/16 1/2 A. au comptant, P. à demain.

LIÈGE, LE 2 OCTOBRE.

Nous apprenons que le fusil de chasse et les pistolets avec accessoires, qui ont été gagnés au tir à l'arquebuse par MM. Nedonchelle et Dascher de la société des arquebusiers de Bruxelles, sortent des ateliers de M. Lassence-Rongé, fabricant d'armes. Cet industriel dont nous avons déjà eu occasion d'admirer les produits, s'est surpassé dans cette occurrence par la richesse et le fini du travail que le gouvernement lui avait confié.

Le MONITEUR publie la demande formée par le sieur P. Hodiarnont et ses représentants actuels les sieurs Delmarmol, Becco et consorts, en concession de mines de houille sous la commune de Ramet (Liège).

Le 15 juillet dernier, Lucie Henrard, épouse Laveaux, se rendant à Saive, fut arrêtée sur la route par un individu armé d'une canne et d'un couteau. Malgré ses cris et ses pleurs

tion nationale; qu'il chercha d'abord à exciter le trouble et le désordre dans cette assemblée; que les représentants du peuple Baudot, Chaudron-Rousseau et ayant pris séance, David improuvait ouvertement tout ce qu'ils disaient; qu'il porta même l'indécence jusqu'à demander à haute voix, et au nom du peuple, qu'une réquisition faite aux corps constitués par ses représentants fut annulée et brûlée de suite; que ces propos tenus en leur présence annoncent du mépris pour la convention nationale et pour ses travaux; qu'enfin tout annonce le désir de sa part de voir la partie saine de la convention, celle qui a sauvé la chose publique, culbutée et anéantie par le parti opposé.

D'après l'exposé ci-dessus, l'accusateur public a dressé le présent acte d'accusation contre ledit François Tristan René David pour avoir méchamment et à dessein, dans des vues contre-révolutionnaires, tenu le 14 juin dernier, dans la séance des corps constitués, des propos tendant à exciter le trouble dans cette assemblée, et à avilir et faire mépriser la convention nationale dans la personne des représentants. « Narrateur fidèle, je n'ai pas mission de redresser le texte si confus et si embarrassé de ce document révolutionnaire.

L'auditoire ordinairement nombreux qui se pressait à ces séances de sang, était encore plus considérable que de coutume. Les juges révolutionnaires étaient assis à la même place où naguère encore siégeaient les magistrats parlementaires que la population toulousaine entourait de sa vénération. La jeunesse de l'accusé (il avait 22 ans), ses traits si nobles, sa parole ferme et convenable, la persuasion intime où l'on était généralement qu'il périssait victime de la haine et de la vengeance, tout concourait à attirer sur lui la bienveillance, la sympathie et la pitié de la foule spectatrice de ces tristes débats.

Les charges de l'accusation se réduisaient à l'unique témoignage de Lamiscar. Ce fut le seul témoin entendu; mais qu'importaient les preuves, sa condamnation n'était-elle pas arrêtée d'avance d'une manière irrévocable?... L'espérance est la dernière chose qui nous quitte : Tristan ne pouvait croire que, si jeune, il dût mourir. Il se défendit lui-même. Les tribunaux révolutionnaires des départements renchérisaient de rigueurs sur celui de Paris; ils n'accordaient pas de défenseur. Il chercha à conjurer le danger qui menaçait sa tête par une apologie de ses actes

elle fut complètement dépourvue. Trois jours après Anne Aubry fut dévalisée au même endroit; comme elle opposait quelque résistance, elle reçut dans ses bras plusieurs coups de couteau. Cependant des personnes accoururent aux cris de cette dernière victime; elles poursuivirent l'agresseur et parvinrent à l'arrêter. Conduit devant le bourgmestre de Saive, il fut reconnu pour être le sieur Etienne Wallé, de Visé, âgé de 29 ans. Comme on lui demandait si c'était encore lui qui avait arrêté la femme Laveaux, il répondit d'abord, mais avoua ensuite être également l'auteur de ce même fait.

La chambre des mises en accusation près la cour de Liège vient, par arrêt du 27 septembre, de le renvoyer devant la cour d'assises de cette province. Malgré son jeune âge, cet homme a déjà subi plusieurs condamnations. Lors de son arrestation, il ne s'était pas écoulé un mois depuis sa sortie de la prison de Vilvorde.

Un arrêté royal accorde des encouragements pécuniaires et six médailles en argent, à quelques artistes qui ont produit des ouvrages à la dernière exposition de Liège. Voici les noms de ceux qui ont obtenu l'honorable distinction de la médaille : MM. Duval-Lecamus peintre de genre; Jules André, paysagiste, tous deux français; H. Decoene; Van eyken; Vieillevoie et Buckens, ce dernier sculpteur.

M. Schultz, l'un des six professeurs de botanique de l'université de Berlin, qui s'est rendu si célèbre par sa découverte de la circulation du fluide vital dans les plantes, a visité Liège aujourd'hui. On imprime en ce moment à Paris son grand ouvrage sur l'anatomie des végétaux qui a remporté le prix de physiologie fondé par Monthyon. M. Schultz avait appris par un article de la Revue de Bruxelles qu'Adrien Spiegel, médecin de Bruxelles, né en 1578, et mort professeur d'anatomie à Padoue, avait eu connaissance de cette circulation avant la découverte du microscope; il a voulu visiter la patrie de son prédécesseur, y recueillir tous les détails qu'on avait sur sa vie, avant de mettre la dernière main à l'ouvrage dont nous venons de parler et qui est destiné à donner à la science une face toute-nouvelle. (C. de la Meuse.)

Il s'est formé en Angleterre, dans ces dernières années, une foule de sociétés colossales, ayant pour but l'exécution de grands travaux d'utilité publique tels que chemins de fer, canaux, etc. De toutes ces sociétés, il n'en est pas une seule qui puisse le disputer en importance sur celle qui a pour objet la construction d'un port dans la Tamise, à douze lieues au-dessous de Londres, et qui portera le nom de THAMES HAVEN. Il n'en est aucune, à coup sûr, à laquelle la Belgique doive plus s'intéresser, puisque avec nos chemins de fer, cette vaste entreprise doit abréger de moitié au moins la distance qui nous sépare de l'Angleterre. (On calcule que le trajet de Bruxelles à Londres pourra se faire en douze heures.)

Pour donner une idée de l'utilité de cette entreprise, nous allons entrer aujourd'hui dans quelques détails sommaires, nous réservant de revenir ultérieurement sur ce sujet avec plus d'étendue.

Tous les voyageurs qui ont remonté la Tamise de la mer jusqu'à Londres ont pu voir l'extrême difficulté qu'éprouvent les navires à arriver jusqu'à cette capitale. Cette difficulté provient du mouvement des embarcations de toute espèce, et notamment des bateaux à vapeur qui sillonnent le fleuve dans tous les sens, et au milieu desquels on ne passe sans peine, sans beaucoup de précautions, et même sans péril. Il n'est guère de jour où quelque embarcation ne périsse par le mouvement, le remous, qu'impriment aux flots ces navires qui montent et descendent, vont et viennent, aux abords de la moderne Babylone. Et nous ne parlons pas ici de petites barques, yoles, ou chaloupes, mais de navires d'un assez fort tonnage, qui lorsqu'ils sont chargés, sont exposés à recevoir les eaux par dessus leur bord et à couler à fond.

Cet embarras que l'on rencontre à plusieurs lieues en deçà de Londres, fait perdre quatre ou cinq heures aux bateaux à vapeur venant d'Ostende ou Anvers; les bateaux à voile perdent une journée entière.

et de ses opinions politiques : « Loin d'avoir montré une aversion déterminée pour la révolution, dit-il à ses juges, je l'ai bénie, au contraire, tant je désirais de toute mon ame voir corriger les abus de l'ancien régime. Au moment où la république a été proclamée, je me suis déclaré son admirateur, espérant que notre patrie serait digne des anciennes républiques de la Grèce et de Rome; je l'ai soutenue autant qu'il était en moi et j'ai donné des preuves de civisme.... »

A ce mot il fut interrompu par le président de ce tribunal, Hugueny qui avait pris le surnom de Brutus : Accusé me profane pas les sentiments républicains; tu mens en parlant ainsi, car tu es un aristocrate !... » Il n'en fallait pas davantage pour mettre fin à ce simulacre de débats. La sentence de mort fut presque aussitôt prononcée.

L'exécution avait été fixée à la lendemain; c'était le 25 février 1794. Ce fut un jour de deuil et de désolation pour Toulouse. On plaignait cette jeune existence si pleine d'avenir, si brillante de bonheur et d'illusions, cruellement moissonnée pour un crime imaginaire. D'Escalonne marcha avec fermeté et courage jusques à l'échafaud. Ses regards se tournaient instinctivement vers la façade du capitol, comme pour la contempler une dernière fois. A l'un des balcons, était son rival auprès de Victoire, qu'il avait forcée d'assister aux derniers moments de celui qu'elle avait aimé. Elle était là, pâle et inanimée. Leurs yeux se rencontrèrent : il n'en fallut pas davantage pour abatre le malheureux condamné; ses forces l'abandonnèrent.

Il pleura alors la vie qu'il avait rêvée si belle, sa famille et ses amis qui, dans leur désespoir, le suivaient avec des cris de grâce et de pitié. La foule assistait à ce terrible spectacle, triste et silencieuse, plaignant cette infortunée victime sans oser la sauver, et jetant des regards furtifs de colère et d'indignation sur l'oppressur qui, nouveau Vitellius, était venu se repaître de la vue du sang de son ennemi.

La malheureuse Victoire fut rapportée mourante; elle survécut cependant, mais privée de la raison. Il y a quelques années encore, elle était renfermée, comme folle furieuse, dans un des cabanons de l'hôpital de la Grave de Toulouse. (Le Droit.)

La société de THAMES HAVEN a voulu éviter ces inconvénients et ces dangers. Elle y a réussi en choisissant une position à douze lieues au-dessous de Londres, où elle va faire construire trois grands bassins. Celui du centre, qui est déjà en pleine exécution, est destiné à recevoir les bateaux à vapeur de toutes les parties du monde; et des deux autres, le premier est pour les charbonnages exclusivement, le second pour toute espèce de chargemens. D'immenses bâtimens, des entrepôts, des hôtels pour les voyageurs seront bâtis autour des bassins. Arrivés là, les voyageurs seront transportés à Londres par un chemin de fer qui s'embranchera avec celui de EASTERN COUNTIES (comtés de l'Est), lequel est achevé jusqu'à Romford, point de jonction. Les bateaux à vapeur mettent quatre heures pour aller de THAMES HAVEN à Londres; par le chemin de fer on ne mettra qu'une heure. THAMES HAVEN était le seul point où un pareil port pouvait être établi, car c'est le seul où l'on trouve quinze pieds d'eau à marée basse.

On a calculé que les dépenses de cette entreprise s'éleveront à 450,000 liv. sterl. (11,250,000 fr.), et les calculs les plus rigoureux établissent que les recettes doivent produire un bénéfice annuel de 40 p. c. On s'étonnera peu de résultats aussi beaux, si l'on se pénètre bien de cette vérité que la Société doit avoir le monopole, le mot n'est pas trop fort, de trois branches de recettes, savoir: les voyageurs, les charbons, et le poisson destiné à la consommation de Londres.

Les voyageurs! Il n'est pas une personne qui, s'embarquant sur un bateau à vapeur, ne soupire après le moment où elle pourra mettre pied à terre. Quel est celui qui consentirait à rester quatre heures sur un bateau à vapeur pour arriver lentement à Londres, à travers mille dangers, quand il pourra s'y rendre en une heure en toute sécurité?

Le poisson! La consommation qui s'en fait à Londres est immense. On a calculé qu'elle s'élève à plus de 50,000 tonnes (nous ne parlons ici que du poisson frais). Les bateaux pêcheurs sont obligés, arrivés à la hauteur du point où la société de THAMES HAVEN s'est établie, d'attendre une, quelquefois deux marées pour arriver à Londres. Par leur frêle construction, ces bateaux courent des dangers réels à remonter le fleuve, et le temps qu'ils y mettent entraîne souvent la perte de leur cargaison, car le poisson se putréfie vite. Il est évident qu'arrivés à THAMES HAVEN sans obstacle comme sans dangers; ils préféreront expédier à Londres le poisson qui y arrivera en une heure, que de courir le risque de le perdre par six ou douze heures de retard.

Enfin les charbons! Les charbons de New-Castle et de Sunderland sont transportés à Londres par des navires qui, après avoir longé la côte nord de l'Angleterre, viennent dans la Tamise. Plus que tous les autres, ces navires courent des dangers en s'approchant de la capitale, car ils sont chargés jusqu'à bord, et le moindre accident les expose à couler bas. Il n'est guère douteux que tous les marchands de charbons ne trouvent plus avantageux d'établir leurs grands dépôts à THAMES HAVEN, d'où le rail-way les transportera à Londres, que de les y faire arriver par eau.

L'érection de la Société a été autorisée par un bill du Parlement, qui a en même temps fixé le taux des péages sur le rail-way, et des droits à percevoir sur les docks et entrepôts.

Nous entrerons un autre jour dans des détails plus précis à ce sujet. Pour aujourd'hui nous avons dû nous borner à appeler l'attention sur un établissement qui doit vivement intéresser la Belgique. (INDÉPEN.)

Dans plusieurs parties du territoire cédé, les jeunes gens se concertent pour s'organiser en volontaires et résister à une invasion ennemie. C'est Ettelbrück qui a pris l'initiative pour cet acte patriotique. (ÉCHO DU LUXEMBOURG.)

— Dimanche à Malines, avant le second départ du matin, une femme est accouchée sur un wagon; on l'a fait descendre à la station, pour lui donner les soins que son état réclamait.

— Les conseils communaux de Louvain et de Namur sont en négociation pour demander la concession d'un chemin de fer de Louvain à Chatelaineau, par la vallée de la Dyle.

— Encore un navire belge naufragé et entièrement perdu. C'est de la huitième cette année, et nous venons seulement de mettre le pied dans l'automne. L'Emilie, de la maison Spilliaerd-Caymax, était cependant un bon navire, complètement réparé, et le temps était magnifique! A quoi attribuer cette fatalité? (Précurseur.)

COLLÈGE COMMUNAL. — Le collège des bourgmestre et échevins fait connaître au public: 1° que le cours de tenue des livres au collège, aura lieu le mardi et jeudi de 8 à 9 heures, et non de 10 à 11 ainsi que cela se trouve indiqué au programme; 2° que le cours de langue anglaise n'aura pas lieu aux mêmes heures que les leçons de langue allemande.

Dans les première et seconde divisions de langue anglaise, les leçons se donneront tous les jours, en hiver, de midi à midi et demi et en été de 11 à 12 heures à midi et demi.

Dans la 3^e division, chaque jour de quatre à 5 heures.

— Le sieur Wergifosse demande l'autorisation de construire un four dans la cour de son habitation, rue Grétry.

On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale.

— On lit dans l'OBSERVATEUR: Nous trouvons les lignes suivantes dans notre correspondance particulière de Paris:

« Une lettre de La Haye annonce que le bruit s'accrédite que les 24 articles ont cessé d'être l'objet de la discussion de la Conférence et qu'un nouveau traité va être proposé aux parties adverses. La Hollande ne perdrait pas seulement toute la dette arriérée, mais encore 5 millions de florins sur la somme de 8 millions imposés à la Belgique par les 24 articles. On commence à murmurer assez haut en Hollande de la non-solution de la question belge. »

— On assure que MM. Fallon et Dujardin, munis de nouvelles instructions, retourneront au premier jour à Londres, en qualité de commissaires du gouvernement, pour suivre les négociations relatives à la dette.

Depuis près de six semaines, on était venu plusieurs fois, pendant la nuit, marauder des fruits de toute espèce, dans le jardin de M. de Mélotte-Buckwald, en escaladant les murs du côté de la promenade d'Avroy, et toujours on remarquait des pas d'une grande personne empreints dans les plates-bandes. Le garde maison et des agens de police y avaient plusieurs fois passé la nuit en embuscade, sans avoir pu atteindre l'auteur de ces vols; mais dimanche 30 septembre, cette surveillance obtint un meilleur résultat; car vers 7 1/2 heures du soir, un homme ayant été aperçu cueillant des fruits dans ledit jardin, fut mis en fuite par le concierge qui tira en l'air 4 coups de pistolets, et ensuite arrêté par la garde militaire du poste d'Avroy requise à cet effet. Conduit devant la police, on le fouilla et on lui reprit 58 poires et 10 pommes qu'il avait cachées dans son pantalon. Il avoua s'être encore introduit dans le même jardin et y avoir volé des fruits. Cet homme est actuellement écroué.

On a arrêté, hier, un campagnard ivre, se disant ouvrier forgeron, domicilié à Theux, qui était porteur de plusieurs objets qu'on présume avoir été volés, et notamment d'un litre en étain marqué des lettres J. J. B. N° XIII dont il n'a pu justifier la possession légale. La personne à laquelle ce litre appartient peut le réclamer en s'adressant à M. le commissaire de police du quartier du Sud.

Hier, vers 6 1/2 heures du soir, le feu a éclaté dans la brasserie du sieur Bégard; il paraît que c'est par une quantité d'épeautre étendue pour sécher sur un appareil, nommé TERRE, espèce de chauffoir en maçonnerie, que le feu a commencé, et qu'il s'est propagé aux plafonds; toutefois, la cause véritable de l'incendie n'est pas encore connue. Le personnel de la police du quartier du sud et les gardes-pompiers, se sont rendus sur les lieux, et ont, par leurs soins empressés, arrêté les progrès de l'incendie qui n'a occasionné en réalité que très-peu de dommage.

— Les personnes qui, en visitant le palais de Buckingham, ont eu occasion de voir le lit de la reine d'Angleterre, ont dû être fort étonnées, si elles s'étaient imaginées qu'une reine ne devait reposer que sur des lits de plumes et des piles de coussins, de trouver un petit lit de camp tout simple avec un seul matelas et un tout petit traversin.

Si les dames en général suivaient l'exemple de la jeune reine, dit une feuille anglaise, elles en sentiraient les avantages par l'amélioration qu'éprouveraient leurs personnes et leurs figures, ainsi que par la bonne santé et l'égalité d'esprit et d'humeur que ce régime leur procurerait.

Lord Berkeley avait parié une forte somme qu'il ne se laisserait jamais dévaliser, en voyage, par un homme seul; si un homme seul parvenait à le dépouiller, il s'engageait à ne pas le traiter en voleur. Ce singulier pari, publié par tous les journaux fut une puissante amorce pour tous les voleurs de grand chemin, et bientôt lord Berkeley se vit en butte aux tentatives des plus déterminés d'entre eux, qui toutefois ne l'attaquèrent jamais qu'isolément. Mal leur en prit, car le lord était toujours sur ses gardes, et tous ceux qui s'adressèrent à lui eurent à s'en repentir; il traita les uns, il estrophia les autres, si bien qu'à la fin personne n'osait plus se froter à lui. Dernièrement, il eut l'intention de visiter la grotte nouvellement découverte dans l'île de Staffa, et il se mit en route à travers l'Ecosse. Les monts Argyle étaient alors fréquentés par un brigand fameux, qui, jusque-là, avait su se soustraire à toutes les poursuites, et ce héros de grand chemin, qui connaissait le pari de lord Berkeley, avait été instruit par un de ses camarades du jour et de l'heure où il devait passer à Inverary. Mac Quarry (c'est le nom du voleur) attendit donc le voyageur en cet endroit. Sur le soir il aperçut sa voiture qui approchait. Lord Berkeley, qui n'avait pas été arrêté depuis longtemps dormait du plus profond sommeil, lorsqu'il fut tout-à-coup éveillé par la voix du brigand qui lui disait, en lui présentant un pistolet: Milord, la bourse ou la vie! — Goddam! j'ai perdu mon pari, s'écria le lord, et en même temps il mit la main à la poche comme pour en tirer sa bourse. — Oui, vous avez perdu, et c'est Mac Quarry qui, seul, a volé lord Berkeley, ajouta le brigand avec un air de fierté satisfaite. — Tu mens, répliqua le lord avec le plus grand sang-froid; si cela était, je te donnerais ma bourse; mais je vois derrière toi l'un de tes camarades. — Impossible! impossible! dit le brigand, et en même temps il se retourne pour voir qui était derrière lui. Lord Berkeley profite de ce mouvement pour tirer de sa poche un pistolet et il tue le voleur.

On lit dans un journal anglais:

« La semaine dernière, une petite fille, nommée Hannah Sheets, tomba la tête la première dans un tonneau rempli d'eau de pluie qui était placé dans la cour de la maison habitée par ses parents, dans Castle-Street, Golden-square. On ne sait pas au juste combien de temps elle est demeurée dans l'eau, car on l'avait cherchée dans la maison et dans les rues voisines avant de penser au tonneau. Quand on l'en retira, elle était froide, et tous les remèdes ordinaires avaient été inutilement mis en usage par M. B. W. Parquer, chirurgien; il imagina alors, comme dernière ressource, d'employer l'électricité; en conséquence, il lui fit éprouver d'abord de légères secousses dans la région de la tête, de la poitrine et de l'épine dorsale, et les augmenta par degrés comme moyen de parvenir à introduire l'air dans la poitrine; après avoir continué ainsi pendant dix minutes, on aperçut quelques signes de respiration, et après trois quarts d'heure d'application de ce procédé, M. Parker eut le plaisir de voir revenir cette jeune fille à elle-même; elle jouit à présent d'une parfaite santé. »

LE GÉANT BELGE. — On se souvient qu'il y a une douzaine d'années, le 11^e régiment d'infanterie de l'armée des Pays-Bas avait un tambour-major de sept pieds de hauteur. Ce tambour-major n'est pas resté long-temps au service; il a parcouru les foires sous le nom du géant Belge. Maintenant il va débiter à Paris au Cirque-Olympique dans un drame écrit pour lui et où il remplira un rôle fait à sa taille, celui de Goliath. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le feuilleton de la Presse:

« Le représentant de David était facile à recruter dans le personnel du théâtre, Mlle. Rougemont a offert sa bonne volonté et sa bonne mine, voilà David. Mais Goliath! où trouver un acteur selon la taille historique du personnage? car, en fait de géants, la taille c'est l'homme; hors de là, point de salut pour le personnage et pour la pièce. Un Belge a tout sauvé! On ne sait à le voir, tant il est apte au rôle, si on a fait le rôle pour l'homme, ou l'homme pour le rôle!

« Ce géant, car c'est un véritable géant que nous avons eu l'honneur de visiter, se nomme M. Bien; il se dit âgé de 29 ans; il est Belge, d'origine et natif de Spa; sa taille n'est pas moindre de 7 pieds. Au premier aspect, il vous surprend, vous domine, vous écrase. Peu à peu l'œil s'habitue à cette grandeur comme à un bas-relief de l'Arc-de-Triomphe. On accepte facilement cet ensemble dont les parties sont toutes fidèles à une harmonie générale; mais qu'un point de comparaison s'établisse et le phénomène reparait dans toute sa brutalité primitive. Si M. Bien prend votre chapeau, on dirait une coquille de noix posée sur le front d'un sphinx, et pourtant sa tête est petite relativement au reste du corps.

On remarque un nez sans saillie et une bouche qu'on dirait mignonne si l'oreille n'était encore plus digne de cet éloge, rien de plus académiquement fouillé que cette oreille; le lobe surtout est rivé d'une manière très délicate.

« Le géant a peu de barbe; un front étroit que des cheveux châtain envahissent à l'aide d'un angle dont le sommet semble prendre la racine du nez pour point de mire. Toutes les extrémités sont irréprochables, ce qui n'empêche pas une jambe nerveuse de s'emmancher dans une cuisse de fer, laquelle a deux pieds de circonférence. Contre l'habitude de ses pareils, M. Bien, ne paraît pas embarrassé de sa taille, et l'on n'a pas de peine à l'en croire quand il se pique de danser aussi bien qu'il monte à cheval. Il se glorifie en outre d'avoir été le tambour-major le plus haut empanaché de l'armée hollandaise.

« Le géant raconte que dans ses excursions il est le plus malheureux des hommes, et à Paris surtout, grâce à nos petites maisons, à nos planchers si bas et à nos vestibules si resserrés. Il se plie en deux pour pénétrer dans son appartement; il marche sur les mains, s'il va visiter un ami logé à l'entresol. Trois lits rangés côte à côte suffisent à peine aux développemens du géant endormi, et souvent dans ses rêves, il lui arrive d'abattre une cloison ou de trouver un plancher. Quant il procède à sa toilette, il ouvre portes et fenêtres, afin de donner du jeu à ses bras; il passe ses pieds dans l'antichambre quand il veut mettre ses bottes.

« Le rôle de Goliath est fort bien ménagé pour mettre en relief toutes les manifestations du phénomène. Il y dit fort peu de chose. Sa voix gronde, forte, sonore et nourrie, sur les cordes infimes comme une voix de basse-taille; mais en revanche, s'il parle peu, il agit beaucoup. Assailli des deux côtés par quatorze Israélites, il les enlève l'un après l'autre et les rejette vers leur point de départ, ce qui le fait ressembler à un jet d'eau à deux branches qui s'épuiserait par saccades. Tous les lutteurs sont ainsi mis en déroute. Un seul résiste, c'est Auriol. Celui-là se cramponne au géant comme l'ancre dans le limon; mais qu'importe, le vigoureux athlète le saisit de la droite, le détache avec effusion, le balance dans l'air comme un javelot et le lance sur les épaules d'un fuyard atterré. »

VILLE DE LIÈGE

L'adjudication pour la fourniture des impressions nécessaires au service de l'administration communale de Liège n'ayant pu être consommée, le collège des bourgmestre et échevins procédera à une nouvelle adjudication samedi prochain, 6 du courant, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville.

Le cahier des charges ayant subi des modifications, les amateurs sont invités à venir en prendre connaissance au secrétariat de la ville.

PRÉCAUTIONS CONTRE LE DANGER D'INCENDIE.

Le collège des bourgmestre et échevins appelle l'attention des habitans sur l'obligation qui leur est imposée par l'article 7 du règlement communal du 10 mars 1825, « de faire ramoner les cheminées dans le courant des mois de septembre et d'octobre, les prévenant que des visites d'inspection auront lieu dans le mois de novembre suivant pour constater les contraventions. »

L'administration croit devoir rappeler également une autre disposition de ce même règlement, laquelle est conçue comme suit:

« Il est spécialement recommandé de ne point entrer dans les écuries, les greniers et magasins où il y a du foin, de la paille ou autres matières combustibles, avec lumière, sinon dans une lanterne bien fermée pour éviter tout accident, ainsi que de ne pas entrer dans lesdits magasins, greniers et écuries avec des pipes allumées, ni d'y fumer. »

Une surveillance toute spéciale sera exercée aussi par la police à l'effet de poursuivre les contraventions qui seraient reconnues sous ces divers rapports.

A l'Hôtel-de-Ville, le 21 septembre 1838.

Le président, J.-J. Tilman.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 29 SEPTEMBRE.

Naissances: 5 garçons, 1 fille.
Décès: 1 garçon, 1 fille, 1 femme, savoir:
Marie Joseph Delrez, couturière, âgée de 51 ans, rue derrière les Potiers.

Du 1^{er}. — Naissances, 5 garçons, 4 filles.
Décès: 5 garçons, 1 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir:
Henri Noel Grisard, négociant, âgé de 69 ans, faubourg Ste-Marguerite, époux de M. Cath. Marg. Galand. — J. Aug. Pierret, carabinier au 3^e régiment de chasseurs à pied, âgé de 22 ans, en garnison en cet e ville, célibataire. — Marie Agnès Collette, sans profession, âgée de 65 ans, rue Verd-Bois, épouse de Alex. Thiriard.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Mardi 2, 2^e représentation du 1^{er} mois d'abonnement, ROBERT-LE-DIABLE, grand-opéra en 5 actes.
Au 1^{er} jour la JUIVE, grand-opéra.

ANNONCES.

A VENDRE, UN CHEVAL de haute taille, propre à la voiture et à la selle, rue Fond St-Servais, n° 120.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

DEUX INSTITUTEURS peuvent se présenter au bureau du Courrier de la Meuse, où l'on dira pour qui c'est.

On demande UNE FORTE FILLE, sachant faire un peu de cuisine, et munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

MAISON A LOUER.

faubourg d'Amersœur, n° 59. — S'adresser au même n°, ou au bureau de cette feuille.

Gymnase municipal DE LIÈRE.

On demande un PROFESSEUR pour les classes de rhétorique et de poésie au Gymnase municipal de Lière. Les candidats s'adresseront par lettres affranchies au collège des bourgmestre et échevins. 1564

Collège et Pensionnat DE HUY.

La RENTRÉE aura lieu le 10 Octobre prochain. Le lendemain se chantera la messe du St.-Esprit.

SAMEDI 6 OCTOBRE 1858, à 10 heures du matin. M. SERVAIS, notaire à Jemeppe, VENDRA PUBLIQUEMENT chez le sieur Remouchamps, aubergiste à Flémalle-Grande, savoir : 8 forts et bons CHEVAUX, 5 belles VACHES, 6 NOURRAINS, 2 TOMBEREAUX neufs et des harnais. — A CRÉDIT. 1561

160,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille. A VENDRE UNE FORTE PARTIE DE VIN du Pays des années 1855, 1856 et 1857. S'adresser à l'Abbaye de Flone.

LE JEUDI 4 OCTOBRE 1858, à deux heures de relevée, IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES

Devant M. le juge-de-peace du canton de Seraing-sur-Meuse, en la demeure du sieur Gerard DOYEN à Lise, commune de Seraing, par le ministère de M. NIHOUL, notaire à ce commis,

UNE MAISON,

Cave, cour, four, étable et environ cinq verges grandes de jardin et verger y attenant, le tout situé à Lise, commune de Seraing susdite, tenant d'un côté à Jean Brouhon, et d'un autre à M. l'avoué Servais. S'adresser en l'étude dudit M. NIHOUL pour connaître les conditions de cette vente. 1564

Société générale

POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE. ADMINISTRATION DES FORÊTS. — 5^{me} MAÎTRISE.

On donne avis que la VENTE de la COUPE de TAILLIS, ordinaire 1859, dans la FORÊT DE HARRE, province de Luxembourg, aura lieu le jeudi 4 octobre 1858, à onze heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples informations et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prénommé, et à St-Trond, au bureau du maître particulier des forêts de ladite société. 1501

JEUDI 4 octobre 1858, à 10 heures, le notaire PAQUE procédera pardevant M. OPHOVEN, Juge-de-Paix, à Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UNE

BELLE PROPRIÉTÉ,

située à Liège, cour des ex-Minimes, occupée par M. Frésart et consistant en une

MAISON

bien construite et très-commode, ayant deux salles et une cuisine au rez-de-chaussée, sept chambres aux deux étages, cour, citerne, puits, lavoir, bosquet et jardin de plus de 18 ares, entourés de murs et garnis d'arbres à fruits.

Dominant sur toute la ville, elle a une vue très-agréable et très-étendue. S'adresser, pour les conditions audit bureau ou en l'étude du notaire. 1250

COURS DE COMMERCE.

Hry. LECOMTE, professeur, rue Agimont, n. 524, continue à donner en ville, des leçons de COMMERCE, TENUE DE LIVRES EN PARTIE SIMPLE ET PARTIE DOUBLE, CHANGES ET JURISPRUDENCE. Depuis le 15 octobre, jusqu'au 1^{er} mai, il donnera leçons chez lui, le soir, de 6 à 8 heures. 1546

PROVINCE DE LIÈGE.

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE DEPUIS AYWAILLE JUSQUE PRÈS DE LOUVEIGNEZ.

AVIS. — Mardi, 16 octobre 1858, à 11 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé, par devant M. le Gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous approbation de l'autorité supérieure, à l'adjudication des travaux à faire pour la construction d'une route depuis Aywaille jusqu'à la route de 1^{re} classe n° 4 de Bruxelles à la frontière prussienne vers Malmédy, près de Louveigne.

L'adjudication aura lieu par soumissions cachetées de la manière indiquée à l'article 47 du devis des travaux, lequel devis est déposé à l'hôtel du Gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur-en-Chief des ponts et chaussées et dans ceux des Commissaires d'arrondissement de la province.

Liège, le 28 septembre 1858. Le gouverneur, baron VANDENSTEEN.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE TREMBLEUR, SAINT-REMY, FENEUR ET MORTIER.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Trembleur, St.-Remy, Feneur et Mortier, formée le 9 décembre 1818, par les sieurs Corbesier (Jean-Joseph, Philippe-Jacques-Gaspar et Urbain-Joseph), domiciliés à Argenteau;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête :

Art. 1^{er}. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le *Moniteur*, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 31 juillet 1858.

NOTOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée à l'administration provinciale, le 19 décembre 1818, sous le n° 410 du répertoire, les sieurs Corbesier (Jean-Joseph, Philippe-Jacques-Gaspar et Urbain-Joseph), domiciliés à Argenteau, ont demandé la concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 611 bonniers métriques, situés dans les communes de Trembleur, Saint-Remy, Feneur et Mortier, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au nord, partant de la jonction de la ruelle des Vaches au chemin de Saint-Remy à Dalhem, en suivant ce dernier chemin jusqu'au pont de Feneur; de là, suivant le ruisseau de Saint-Remy à Dalhem jusqu'à l'œil d'arène dite du Paradis; de ce point, par une ligne droite longue de 150 aunes environ, et qui suit la direction de cette arène jusqu'à l'angle septentrional du bois de Dalhem; de cet angle, par une seconde ligne droite qui suit également la direction de ladite arène jusqu'au chemin de Saint-With, suivant le chemin de Saint-With jusqu'à celui de Mortier à Dalhem; A l'est, suivant le chemin de Dalhem à Mortier jusqu'à celui de la Queue, prenant ce dernier chemin et le continuant jusqu'à la place de la chapelle de Richelette; de cette place, allant sur le chemin qui traverse le hameau de Richelette jusqu'à la ruelle du Doyard ou du Boyard, suivant cette ruelle usqu'au chemin de Bozée;

Au sud-ouest, prenant le chemin qui passe entre la cense du Doyard ou du Boyard, et un autre bâtiment jusqu'au chemin qui conduit à la croix Grandjean; suivant ce dernier chemin jusqu'à la croix Grandjean, prenant le sentier de l'Abbé ou des Priesses et le continuant jusqu'au pont de Leval;

A l'ouest, de ce point descendant le ruisseau de Bolland à Saint-Remy à Dalhem, jusqu'à une distance de 160 aunes plus bas que le moulin de Kerraes; de là, par une ligne droite aboutissant au chemin de Saint-Remy à Dalhem, vis-à-vis de la ruelle des Vaches, point de départ.

Les pétitionnaires ont offert aux propriétaires de la surface le 81^e panier de toute houille et charbon qu'ils extrairont, ou six cents des Pays-Bas par bonnier métrique.

INSTITUT D'ÉDUCATION,

ÉTABLI A LIÈGE, PLACE DERRIÈRE SAINT-PAUL, n° 515, SOUS LA DIRECTION DE

M. J. F. FRENAY.

L'instruction donnée dans cet établissement a pour but de préparer les élèves aux études universitaires, et de les former à l'industrie et à la science commerciale dans toute son étendue.

LES COURS RECOMMENCERONT LE 3 OCTOBRE, immédiatement après la messe du St. Esprit, qui sera célébrée à huit heures, à l'église primaire de St. Jacques.

Il est reconnu par six années de succès et par l'expérience qu'en ont faite plus de TRENTE-MILLE personnes que,

LE TAFFETAS GOMMÉ

préparé par Paul GAGE, pharmacien, rue de Grenelle St. Germain, n° 15, à Paris, est le SEUL qui DÉTRUIT radicalement en peu de jours et sans douleur et sans salir la chaussure,

LES CORS, OGNONS ET DURILLONS.

Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour. Bossut, père, pharmacien, à Tournay. Courtois, pharmacien, à Tournay.

BOURSES.

LONDRES, LE 29 SEPTEMBRE.

5 % consolidés.	94	Différées	7 1/4
BELGE. 1852, c.	105 1/2	Passives	4 1/8
Hol. Dette active.	55 3/4	Russie	—
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL	82 3/4
Id. 3 p. c.	22 1/4	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	17 3/4		

ANVERS, LE 1^{er} OCTOBRE.

ANVERS. Det. act.	105	A PRUSSE. Em. à Berl.	110 3/4	A
Det. diff.	49 1/2	NAPLES. Cert. Fal.	95 1/2	P
Empr. de 48 mill.	102	ET. ROM. Lev. 1852.	101 1/8 et	A
Id. de 30 mill.	91 1/2 et	Cert. à A. 1854.	100 3/4	
HOLL. Dette. activ.	—			
Rente rembours.	—			
Autriche. Métall.	107 1/4	P CHANGES.		
Lots de fl. 100.	530	Amsterd. C. jours.	1/2 p.	P
Id. de 50.	456	Id. 2 mois.	—	
Id. de 25.	761	Rotterdam. C. jours.	1/2 p.	P
Polog. Lots fl. 300.	117 1/2 et	Id. 5 mois.	—	
Id. de 150.	137 5/8	Paris. C. jours.	pair	A
Id. de 75.	80 1/2	Id. 2 mois.	5/8 p.	P
BRES. Em. L. 1854.	80 1/2	Londres. C. jours.	40 1/2 1/2	A
ESPAÑE. Ardoin.	17 3/8 et	Id. 2 mois.	40 1/2	A
Dette passiv. 1854.	5 3/4	Francfort. C. jours.	manque	
Différée.	95	Id. 5 mois.	—	
DANEMARC. E. Notif.	75 1/2	Bruxelles et Gand.	1/8	A
Dito à L.	—			

BRUXELLES, LE 1^{er} OCTOBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2	P Brasseries	—
Emp. Rothschild.	101 3/4	P Tapis	—
Fin courant	—	Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 mill.	91 5/8	Mutualité	116 5/8
Id. de 37 mil.	75 3/4	S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	828	Act. Réunies	100
Emp. de Paris	1750	Borinage	—
S. de Comm. de c.	150 1/2	Houyoux	—
B. de Belgique	140	P Papeterie	—
C. de S. et Oise	112	A Lits de Fer	119
Hauts-Fourneaux	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière	101	P Civile	150
Idem	100	Herve	—
Fleury	—	Ch. de Fer de Col.	965
Hornu	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin	—	Asphalt	—
Soc. Nationale	—	Holl. Dette active.	55 1/4
Levant du Fleury	—	Losrenten inscrit.	100
Ougrée	—	Autriche. Métalliq.	106 5/4
Sars-Longcham	190	A Naples. G. Falcon.	95 5/8
Chemins de Fer	—	Espagne. Ardoin.	17 3/8
Vèrnes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime un mois	—
Châtelineau	—	Différée de 1850	—
Verrières	—	Idem de 1853	—
Betteraves	—	Passives	—
Verrerie de Charl.	—	BRESIL. E. de Roth.	80 1/2
L'Espérance	—	Rome. E. de 1854.	101 1/4

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 1^{er} OCTOBRE.

Le brick danois Johannes, v. de Nouvelle-Orléans, ch. de tabac.
Le bateau à vapeur belge Antwerpen, v. de Londres, avec 25 passagers et diverses marchandises.
Le bateau à vapeur anglais City of Hambourg, v. de Londres, avec 2 passagers et diverses marchandises.
Le bateau à vapeur anglais Rainbow, v. de Londres, avec 20 passagers et diverses marchandises.
La goelette danoise Princes Louisa Augusta, v. de Livourne, ch. de diverses marchandises.
Le pleyt belge Commerce, v. de la Hollande, ch. de div. march.
Le pleyt kniphausen Onderneeming, v. de la Hollande, ch. de div. m.
La galéasse mecklenb. Emma, v. de St-Petersbourg, ch. de céréales.
Le brick lubeckois Helena, v. de St-Petersbourg, ch. de céréales.
Le sloop suédois Carl Wilhelm, v. de Stockholm, ch. de fer et bois.
La galéasse meckl. Hans, ven. de Riga. — Idem Sophia Cristina, v. de Riga. — Idem Dice, v. de Riga. — Idem Triton, v. de Riga. — Idem Renata, v. de Riga. — Idem Alexandrine, v. de Riga. — Idem Sophia, v. de Riga. — Le brick meckl. Nayaden, v. de Riga. — Idem Elisa, ven. de Riga.

VIENNE, LE 22 SEPTEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 108. — Actions de la Banque, 1457 5/10.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 1^{er} OCTOBRE 1858.

Froment, l'hectolitre	fr. 25 84.
Froment nouveau	22 95.
Seigle	16 15.
Idem nouveau	15 45.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 522, à Liège.